

aux sœurs. Ils craignaient, paraît-il, un conflit entre les autorités religieuses.

Par sa décision, Mgr Bégin, veut évidemment affronter la difficulté et donner aux laïques quelque satisfaction.

On nous promet également l'établissement d'un Bureau Central d'Examineurs, ayant seul le pouvoir de délivrer des diplômes aux instituteurs. Ce serait un progrès réel. Jusqu'à présent, cette importante attribution a été confiée à des bureaux locaux d'examineurs, qui ne remplissent leurs devoirs que suivant leur capacité et leurs moyens. Un homme bien renseigné m'a avoué que trois ou quatre seulement de ces bureaux locaux, étaient aptes à remplir les fonctions qui leur étaient dévolues.

Cet étrange état de choses, a eu pour effet de doter les districts ruraux d'un groupe nombreux d'instituteurs incompetents, qui ont chassé les instituteurs capables, en acceptant, des commissaires d'écoles ignorants, des salaires dérisoires. Le meilleur système scolaire ne résisterait pas dans des conditions semblables.

M. Paul de Cazes, secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique, prépare une révision de nos lois scolaires qui contiendra l'abolition des bureaux locaux et la création d'un bureau central d'examineurs; mais cette révision ne sera soumise à la Législature que l'année prochaine.

L'honorable M. Masson a avisé le Conseil de l'Instruction Publique, qu'à la prochaine séance, il proposera que les Inspecteurs d'École, reçoivent l'ordre de visiter les écoles une fois seulement par année et de remplacer leur seconde visite par une série de conférences pédagogiques, à l'adresse des instituteurs de leurs districts respectifs. Les inspecteurs d'écoles remplissent assez bien leurs fonctions, mais il

est question de créer quelques inspecteurs-généraux qui visiteraient toute la province et s'attacheraient à créer une certaine uniformité dans le mode d'inspection. Ces inspecteurs-généraux pourraient aussi régler une foule de difficultés, qui absorbent grandement le temps des inspecteurs aux dépens d'une besogne plus sérieuse.

Le Surintendant de l'Instruction publique, M. de LaBruère s'est vivement intéressé aux écrits du *Herald* et des autres journaux sur la question éducationnelle et s'est fait préparer une collection de tous les articles parus à ce sujet.

M. de LaBruère m'a montré une série de plans d'écoles-modèles, qu'il a fait préparer par l'architecte du Département des travaux publics

Il y a là des plans à la portée de toutes les bourses, depuis la modeste cabane de rondins à \$200 jusqu'aux somptueux édifices qui vont dans les mille dollars. Le principal but est d'assurer, pour la construction des écoles, l'observation des règles de l'hygiène, qui, par le passé, ont été terriblement négligées dans la plupart des cas, et l'on constate avec plaisir que l'on reçoit de nombreuses demandes pour ces plans.

Tout cela montre évidemment qu'il y a progrès. Mais il existe des changements bien plus considérables et bien plus pressants, dont nos hommes publics admettent l'importance et l'urgence, mais dont on ne parle qu'à voix basse et en secret. Ceux qui ont voulu autrefois réformer le système scolaire se sont heurtés à une telle opposition; l'Église prend si facilement peur pour ses droits et pour ceux des parents en matière éducationnelle, que les hommes publics hésitent à s'exprimer ouvertement. On admet les besoins du peuple, les défauts du présent système, pourtant lorsqu'il s'agit d'offrir un remède,